Observatoire québécois du loisir

BULLETIN

VOLUME 24, NUMÉRO 1 - 2026

Quel avenir pour les infrastructures de loisir?

Par **André Thibault**, Ph. D., professeur émérite, Université du Québec à Trois-Rivières

En 2026, les infrastructures de loisir, de sport, de culture, de vie communautaire et de plein air des municipalités du Québec constituent un réseau d'envergure, largement utilisé et essentiel à la qualité de vie urbaine et rurale.

Ce réseau est toutefois fragilisé. Il vieillit plus rapidement que progresse la capacité financière des municipalités à l'entretenir, à le mettre à jour, et à répondre à l'évolution et à la diversité de la demande. Entre autres, la recherche d'un équilibre entre les types d'utilisation (récréatif, compétitif, entraînement), ainsi qu'entre activités organisées et pratique libre crée une pression supplémentaire. Enfin, les fonds nécessaires à sa mise à jour sont en concurrence avec les besoins urgents de rénovation des infrastructures municipales de transport, d'aqueduc et d'égouts. En témoigne cette déclaration de la mairesse de Sherbrooke, Marie-Claude Bibeau, qui fait écho aux propos de plusieurs de ses confrères et consœurs.

« On fait face à un tsunami au niveau du déficit dans nos infrastructures, le retard dans les rénovations de nos infrastructures, que ce soit l'aqueduc, les égouts, les routes. Puis on pourrait parler de nos infrastructures sportives, culturelles aussi, mais là, vraiment, on se concentre sur l'aqueduc, les égouts et les routes. » (Bibeau, 2026)

Ce diagnostic décrit sommairement le contexte et les enjeux qui affectent les infrastructures en loisir au Québec et justifient des interventions professionnelles et politiques.

Le présent bulletin s'efforce de comprendre la signification de ce diagnostic et propose quelques pistes d'action pour un avenir moins fragile. Il marque une nouvelle étape dans une démarche de recherche-observation entreprise en 2012 sur la problématique des infrastructures, de leur planification et de leur gestion. Les données mentionnées proviennent d'enquêtes diverses, d'audits municipaux et de documents gouvernementaux. Les enjeux et les pistes d'action évoqués ont été identifiés et validés par deux groupes de discussion avec des directrices et directeurs de loisir municipal de grandes villes et de villes centres qui se sont déroulés en 2026. Ils sont aussi extraits des travaux qui ont mené au diagnostic du loisir public montréalais (Commission sur la culture, le patrimoine et les sports, 2019), puis à l'élaboration de la politique montréalaise du loisir public (Ville de Montréal, 2025), et à l'élaboration du Plan directeur Laval (Ville de Laval, 2024). À cela s'ajoutent des analyses d'arénas en milieu rural et une recherche auprès de quelque 300 petites et moyennes municipalités portant sur la coopération intermunicipale (Thibault, Garneau, Morin, 2018).

En somme, malgré l'absence d'une base de données centrale sur l'état et la fréquentation de l'ensemble des infrastructures, ce bulletin s'est appuyé sur des sources de données quantitatives et d'informations qualitatives qui ont permis de brosser un portrait des infrastructures à tout le moins vraisemblable.

Diagnostic : contexte et enjeux

Quatre séries de facteurs caractérisent le contexte et expliquent les enjeux auxquels sont soumises les infrastructures :

1. **une vision élargie de leur rôle;**
2. **une accentuation et une diversification de la demande;**
3. **leur vieillissement et, dans certains cas, leur absence ou leur obsolescence;**
4. **un financement incertain et une gestion en silos.**

1 - Une vocation de place publique et un levier majeur en loisir public

Une simple observation des usages des infrastructures municipales de loisir et vie communautaire indique assez clairement qu'elles ne servent plus seulement à la pratique de disciplines sportives, artistiques et de plein air.

Selon l'Institut de la statistique du Québec, les activités généralement pratiquées librement sont au moins aussi populaires, sinon plus populaires que celles qui se déroulent en contexte organisé (MEQ, a).

Les infrastructures sont devenues des lieux de rassemblement, de rencontres, en somme des tiers-lieux. Elles « ont souvent pris la relève des places publiques qu'étaient les marchés publics, les églises, les centres-villes ou centres de villages » (Association nationale des tiers-lieux).

Dans leur voisinage ou leur quartier, à l'échelle municipale ou régionale, les gens flânent, jouent, fêtent, pratiquent une activité physique, un sport, créent ou consomment de la culture, apprennent, se ressemblent, se connaissent, se reconnaissent, forment des groupes, des clubs.

Ils vivent et s'approprient leur loisir dans la rue, dans un parc de voisinage, un grand parc ou un parc de quartier, sur une piste ou un sentier, dans un gymnase, une piscine, un aréna ou une bibliothèque, un centre communautaire, une maison de la culture. Ils vivent l'expérience-loisir de façon libre, spontanée ou organisée, ou participent à des événements d'envergures diverses (Ville de Montréal, 2025, 14).

Dans ce contexte, les infrastructures de loisir public sont des composantes urbaines essentielles parce qu'elles combinent des fonctions sociales, civiques, culturelles, physiques et économiques.

La contribution des villes et villages aux activités des associations communautaires, culturelles ou sportives s'exprime généralement par l'accès à des lieux et des espaces qui vont de l'aréna au pavillon communautaire dans un parc de voisinage, de l'incubateur d'arts au tremplin de plongeon, du corridor sécurisé de marche au permis de jeu dans la rue.

2 - Une demande croissante et pressante

Bien qu'il n'existe pas encore de base centrale de données sur la fréquentation des infrastructures de loisir, certaines données ne permettent plus de douter d'une demande croissante.

L'enquête 2022 de l'Institut de la statistique du Québec sur la parentalité (ISQ, 2022) donne une idée de la proportion de familles dont des membres ont fréquenté certains types de lieux publics au moins une fois par semaine au cours des 12 mois précédant l'enquête :

Fréquentation	Proportion
Arénas ou terrains de sport	31 %
Parcs publics, espaces verts ou espaces naturels	42 %
Piscines, pataugeoires ou jeux d'eau publics	19 %
Bibliothèques	8 %

Plus spécifiquement, la même enquête nous apprend que 35 % des familles ont fréquenté un centre de loisirs ou un centre communautaire au moins quelques fois durant l'année. Par ailleurs, 22 % des familles ont participé à des activités d'une association sportive au moins quelques fois par mois.

La fréquentation des parcs, elle, a crû de 15 % entre 2020 et 2022 selon le Rapport 2023 sur les parcs urbains canadiens. La fréquentation de ce type de lieu touche toute la population et correspond à une forte demande (Ami-es des parcs, 2023a).

64 % des citadins ont déclaré se rendre dans un parc au moins deux à trois fois par semaine, dont 20 %

tous les jours. 51 % ont déclaré souhaiter y passer plus de temps qu'à l'heure actuelle.

En 2024, la même enquête montre que 77,7 % des répondants ont déclaré utiliser le plus souvent un parc de proximité et 40,8 % des sentiers (Ami.es des parcs, 2024b).

Sur la base de ces données et de celles de recensements de plusieurs villes, il est vraisemblable d'estimer que plus de la majorité des Québécois et des Québécoises fréquentent les parcs de voisinage chaque année. En somme, selon les groupes de discussion, les parcs connaissent une forte croissance de fréquentation depuis dix ans.

Du côté des piscines, la Ville de Montréal estime la fréquentation à 1,4 entrée par habitant (Montréal, 2012). Près de 50 % des entrées correspondent aux bains libres, 30 % aux cours et activités dirigées, et 21 % aux clubs sportifs. En appliquant uniquement comme référence la norme comparative de 2 à 4 entrées par habitant à une population québécoise d'environ 9 millions, on obtiendrait théoriquement une demande de 18 à 36 millions d'entrées-baignade par année.

Au Québec, 49 % des 15 ans et plus visitent une bibliothèque publique au moins une fois par année (ISQ, 2024).

En tenant compte de la proportion des Canadiens qui pratiquent un sport organisé (55 %) (Statistique Canada, 2023) et de la fréquentation libre des installations (parcs, sentiers, gymnases municipaux, piscines et bibliothèques), on peut estimer qu**'entre trois et cinq millions de Québécois et de Québécoises utilisent au moins une infrastructure sportive ou de loisir municipale.

L'affluence grandissante dans les infrastructures de loisir exerce alors une pression sur leur polyvalence et sur la capacité financière nécessaire à leur croissance, et elle pose la limite des responsabilités du public et du privé (offre commerciale).

Enfin, la réduction des impacts négatifs sur l'environnement de cette affluence (émissions accrues de gaz à effet de serre en raison d'un recours plus important à des énergies fossiles) et la protection des usagers contre les effets des changements climatiques (rayons UV, îlots de chaleur, etc.) ajoutent une pression pour la mise à jour des infrastructures. De plus, la réglementation afférente n'est pas sans influencer les coûts de mise à niveau.

3 - Vétusté, obsolescence et absence

La vétusté des infrastructures de loisir au Québec est réelle. Dans sa présentation du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air* (PAFIRSPA) en 2025, le gouvernement du Québec reconnaissait d'ailleurs que « certaines infrastructures sportives, récréatives et de plein air sont dans un état physique nécessitant des interventions pour assurer leur pérennité ». (MEQ, 2025)

Les données disponibles et les résultats des deux groupes de discussions mentionnées en introduction montrent en effet une dégradation importante de plusieurs infrastructures, signalée notamment par les audits municipaux et évoquée dans les stratégies gouvernementales récentes.

Par exemple, dans les villes de Québec et de Laval, les centres communautaires sont souvent hérités des paroisses ou d'anciennes écoles, les arénas ont été construits massivement au cours des années 1960 à 1980, les piscines intérieures présentent des problèmes mécaniques et d'enveloppe (bassin et parois du bâtiment), et plusieurs bâtiments de loisirs polyvalents, parcs et plateaux sportifs nécessitent des mises aux normes. Dans les parcs de voisinage, plusieurs modules sont en fin de vie ou ne sont plus conformes aux normes.

Non seulement plusieurs infrastructures sont vétustes, d'autres ne peuvent plus répondre à la qualité et à la quantité de la demande, d'où leur « obsolescence ».

Par exemple, et ce n'est pas bénin, les parcs de voisinage, meublés de divers modules traditionnellement réservés aux enfants, peinent à satisfaire les aînés, les familles et les adolescents qui les fréquentent régulièrement. Des plateaux sportifs extérieurs n'ont été conçus qu'en fonction de normes

techniques édictées par des fédérations sportives, alors qu'ils accueillent autant de spectateurs et de pratiquants récréatifs que de joueurs. Les centres communautaires sont souvent incapables de remplir leur rôle de troisième lieu faute d'espace ouvert et limités par la configuration des anciennes écoles ou d'autres bâtiments qu'ils occupent.

Enfin, alors que les politiques municipales et provinciales promeuvent la pratique régulière d'activités physiques, l'accès à des environnements et à des infrastructures adaptés demeure inégal. Les corridors sécuritaires pour la marche et le vélo sont insuffisants dans plusieurs milieux, l'offre de piscines demeure limitée et l'accès aux gymnases durant la journée répond difficilement aux besoins de certaines clientèles, notamment les personnes aînées.
Se pose alors la question des coûts de la mise à niveau ou du remplacement des infrastructures.

La valeur de remplacement totale des installations culturelles, récréatives et sportives publiques au Canada a été chiffrée à 154,1 milliards $ en 2022 (Statistique Canada, 2022a). Statistique Canada (2022b) estimait alors que le budget de renouvellement de l'ensemble des installations publiques culturelles, sportives et de loisirs au Québec (municipales, scolaires et associatives) se chiffrait à 38,8 milliards $ alors que les dépenses de renouvellement réel étaient de 4,5 milliards $.
Le même organisme (Statistique Canada 2022c) indiquait que les municipalités possèdent généralement la moitié de ces infrastructures. On en a conclu que la mise à niveau des infrastructures publiques de loisir requérait près de 20 milliards $.

4 - Fin de la planification à la pièce et de la gestion en silos

Le développement des infrastructures en loisir s'est déroulé historiquement par vagues et en silos. Il fallait notamment répondre :

- À l'arrivée de nouvelles activités et à la modification des orientations des fédérations disciplinaires;
- À l'émergence de certaines modes, comme le racquetball et le pickleball, ou encore à la multiplication des types de vélos;
- Aux programmes gouvernementaux qui portaient des objectifs et des cibles propres;
- À la ferveur populaire découlant du rayonnement de champions ou de championnes dans certaines disciplines sportives ou artistiques (anneau de patinage de vitesse à Québec, multiples terrains de tennis gratuits à Sherbrooke).

Aujourd'hui, le développement des infrastructures ne peut plus être envisagé à la pièce, entre autres pour des raisons d'efficacité du service à la population et d'efficience administrative et financière. Il ne peut non plus toujours reposer sur l'initiative des municipalités seules. La mutualisation avec d'autres municipalités et avec les institutions scolaires s'impose.

Au cours des dernières années, des municipalités (Montréal et Laval, 2024) ont annoncé que l'identification des besoins passe les divers milieux de vie : le voisinage, le quartier ou le village, la municipalité ou la MRC, la région ou l'agglomération.

En conséquence, le déploiement des infrastructures publiques a tendance à se configurer à partir des milieux de vie comme environnements favorables à la satisfaction des attentes individuelles en loisir et à la création de liens sociaux essentiels autant qu'en fonction du développement d'activités ou de disciplines sportives ou culturelles, qui sont souvent moins territorialisées.

Sur le plan très concret de la gestion des infrastructures, l'Union des municipalités du Québec comme la Fédération canadienne des municipalités (FCM, 2018) prônent une gestion des actifs qui repose sur la connaissance d'ensemble du capital immobilier, sur un diagnostic permanent de son état et de son usage. En découlent une stratégie et un échéancier global de mise à niveau et de planification.

Enfin, du point de vue financier, si on considère qu'il faut une certaine masse critique d'usagers pour faire vivre une infrastructure à la hauteur des capacités d'un milieu, il est dorénavant clair que la mutualisation est devenue incontournable et qu'il faut faire tomber les barrières administratives et politiques qui l'empêchent.

Des pistes d'action

Quatre directions d'action semblent s'imposer pour relever les défis des infrastructures.

1 - Ajuster la vision et la vocation des infrastructures aux réalités d'aujourd'hui

Une vision renouvelée des infrastructures de loisir s'inspirera des nouvelles orientations en urbanisme et des caractéristiques des diverses expériences-loisir vécues par la population. Elle aurait trois caractéristiques en vertu desquelles les infrastructures…

a) Sont définies en fonction des milieux de vie d'appartenance et les niveaux de services. Elles sont ancrées à proximité, dans les quartiers et sur les plans municipal, plurimunicipal ou régional. Seule exception : les parcs nature;

b) Remplissent deux fonctions : lieu de pratique d'activités et tiers-lieu ou hub-loisir;

c) Ont une gouvernance et un financement mutualisés ou partenariaux (scolaire-municipal, municipalité-association, intermunicipal) et, à l'occasion, de type public-privé.

Pour sortir de l'approche en silos, on concevra les infrastructures autant selon leur fonction sociale que selon la ou les disciplines pratiquées.

2 - Gérer un capital d'actifs intégrés et interdépendants

En gestion des actifs, on passe d'une position réactive à une position proactive. La gestion intégrée des actifs est un processus préconisé pour décider comment et quand utiliser et entretenir l'infrastructure. Elle comporte une analyse de l'infrastructure effectuée en fonction des besoins actuels et futurs, compte tenu des risques et possibilités et d'une utilisation optimale des ressources.

Plus précisément, la gestion des actifs fait appel à tous les services municipaux pour la planification et la gestion afin de fournir de manière durable à la collectivité des niveaux de service satisfaisants, de maximiser les avantages et de réduire les risques (FCM, 2018). Elle permet des économies d'échelle, la réduction des effets négatifs pour la population de la fermeture temporaire de l'un ou l'autre infrastructure, et l'établissement d'un échéancier clair et connu de mise à niveau.

3 - Agir politiquement sur trois fronts

Plusieurs pistes d'action proposées par les regroupements municipaux, divers acteurs des groupes de discussion et quelques recherches (Thibault, Garneau, Morin, 2018, 15-67) passent par des changements dans des politiques et des programmes gouvernementaux, notamment en ce qui touche les programmes de financement, tout particulièrement leurs volets et critères. Ce sont autant d'incitatifs qui influencent les promoteurs.

1) Fonds dédié au maintien et à l'entretien des infrastructures

Pour éviter de saupoudrer les fonds publics et assurer un financement prévisible et dédié au maintien des infrastructures, il faudrait appliquer la recommandation de Monique Jérôme-Forget et Nicolas Marceau (UMQ, 2026) sur la fiscalité municipale présentée à l'Union des municipalités du Québec. Leur rapport recommande la création d'un fonds dédié au maintien et à l'entretien des infrastructures, financé par le gouvernement du Québec. Les montants de ce fonds seraient accessibles aux municipalités ayant minimalement augmenté leurs taxes selon le taux de croissance du PIB nominal, ce qui leur permettrait d'affecter les sommes supplémentaires récoltées à l'entretien et au maintien de leurs infrastructures.

« Cette proposition permet de stabiliser la capacité financière des municipalités sans alourdir le fardeau fiscal des Québécoises et Québécois en proportion de la taille de l'économie, et de s'attaquer à une priorité fondamentale au Québec, soit l'état des infrastructures » (UMQ, 2026).

À cette recommandation, on peut ajouter une révision rigoureuse des volets du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein*

air (PAFIRSPA) et d'y introduire une distinction selon les niveaux de services (proximité, quartier, municipalité, région).

2) Soutenir et parfois obliger la concertation intermunicipale et municipale-scolaire

Dans la mesure où l'on conçoit les infrastructures selon les milieux de desserte et la masse critique d'usagers nécessaire pour assurer leur vitalité, il est clair que tout projet qui excède la capacité d'un milieu devrait faire l'objet d'une entente entre des partenaires scolaires, municipaux et privés.

Cependant, les relations municipales-scolaires se butent depuis toujours à l'existence de deux structures administratives et politiques ayant leurs obligations contractuelles et leurs normes, parfois incompatibles. Au moment où presque tous les partis politiques prônent un allègement de l'État, certaines barrières doivent être levées.

3) Renforcer la reconnaissance politique de l'importance du financement des infrastructures de loisir

Dans un contexte où les besoins d'investissement en transport, en aqueducs, en égouts et dans les autres infrastructures publiques se chiffrent en milliards de dollars, les infrastructures de loisir doivent pouvoir faire valoir leur place parmi les priorités collectives. Il importe donc de mieux documenter et communiquer l'urgence de leur mise à niveau et, si nécessaire, de leur développement en s'appuyant notamment sur leur niveau d'utilisation, leur contribution à la qualité de vie, et leur rôle social et économique dans les collectivités.

4 - Améliorer les compétences professionnelles nécessaires pour relever les défis des trois champs d'action précédents

Le contexte et les enjeux touchant les infrastructures nécessitent des compétences nouvelles qui doivent se refléter dans les curriculums de formation initiale collégiale et universitaire et les sessions de formations professionnelles. La gestion des actifs, leur plus grande polyvalence et leur enracinement dans les communautés, les stratégies d'influence auprès des instances et leur adaptation à un nouveau modèle de soutien à la vie active en sport, activité physique et plein air comptent parmi ces compétences.

Références

Ami-es des parcs (2023a), *Faire émerger des solutions — Rapport 2023 sur les parcs urbains du Canada*, consulté le 9 juin 2026.

Ami-es des parcs (2024b), *Le rapport 2024 sur les parcs urbains du Canada*, p. 16, consulté le 9 juin 2026.

Association nationale des Tiers-lieux (France).

Bibeau (2026), *Entrevue donnée à « Que l'Estrie se lève »*, 9 septembre 2026.

Commission sur la culture, le patrimoine et les sports (2019), *Diagnostic du public montréalais*, Ville de Montréal.

Fédération canadienne des municipalités (FCM (2018), *Guide : Comment élaborer une politique et une stratégie de gestion des actifs*, p. 3, consulté 12 août 2026.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation, *Évaluation de mi-parcours de la Politique de l'activité physique, du sport et du loisir (PAPSL), Faits saillants*, p. 2, consulté le 10 septembre 2026.

Gouvernement du Québec, ministère de l'Éducation (2025), *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, Règles et normes 2025-2026, 2026-2027*, p. 1.

Institut de la statistique du Québec (ISQ (2022).

Statistique Canada (2023), *Le sport, bien plus qu'un simple jeu, Série d'enquêtes sur les gens et leurs communautés – Sport, culture en milieu de travail, engagement politique et valeurs partagées*.

Statistique Canada, Le Quotidien (2022a), *Enquête sur les infrastructures publiques de base au Canada : pratiques de gestion des actifs, infrastructures de gestion des déchets solides et installations culturelles, récréatives et sportives.*

Statistique Canada, Le Quotidien (2022b), *Tableau 34-10-0284-01 — Valeur de remplacement estimée, budget de renouvellement requis et dépenses de renouvellement réelles des actifs d'infrastructures publiques essentielles, selon l'évaluation de l'état physique (x 1 000 000)* (Statistique Canada estime que ces données sont très bonnes.)

Thibault, Garneau et Morin (2018), *Soutenir la coopération entre municipalités, projet SCOLOR*, Réseau des Unités régionales de loisir et de sport, 173 pages.

Union des municipalités du Québec (UMQ) (2026), *Rapport sur la fiscalité et les finances municipales – Un modèle arrivé à ses limites : un virage s'impose*, Monique Jérôme-Forget et Nicolas Marceau, consulté 29 juin 2026.

Ville de Laval (2024), *Plan directeur de l'offre de services en loisir de proximité*, 2024-2035, consulté le 11 septembre 2026.

Ville de Montréal (2012), *Plan directeur des équipements aquatiques, Cap sur un réseau de qualité des équipements aquatiques municipaux*, p. 15.

Ville de Montréal (2025), *Politique montréalaise du loisir public*, consulté le 11 septembre 2026.